

Guide de gestion des classes virtuelles

Le présent document est destiné aux enseignants qui gèrent les classes virtuelles.

On distingue 2 rôles dans une classe virtuelle :





Modérateur (Enseignant)

Les modérateurs sont les animateurs et responsables des classes virtuelles. Ils gèrent les paramètres des classes virtuelles. Ils doivent diffuser aux élèves le lien participant, en leur indiquant les dates et heures prévues à chaque session.





Participant (Elève)

Les élèves ont accès aux outils de classe virtuelle qui ont été accordés par l'enseignant-modérateur.



ACCES A L'INTERFACE DE GESTION DES CLASSES VIRTUELLES

Pour accéder à l'interface de gestion des classes virtuelles, cliquez sur la vignette « Classes virtuelles » qui se trouve en page d'accueil de la plateforme.

Exemple: Plateforme Ma classe à la maison | Collège



Cette vignette est invisible pour les élèves. Seul un enseignant peut y avoir accès.

Dans la nouvelle page qui s'affiche cliquez sur le lien Gestion des classes virtuelles :



L'interface de gestion des classes virtuelles apparaît alors dans un nouvel onglet de votre navigateur





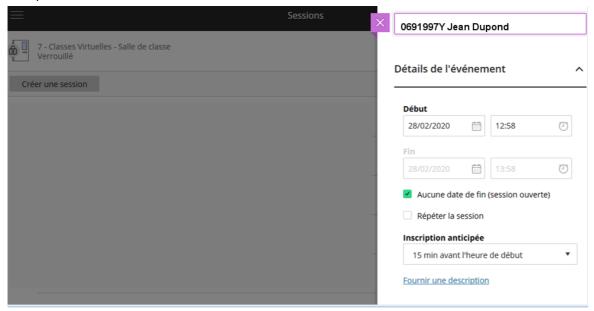


CREER MA CLASSE VIRTUELLE

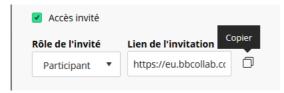
Pour créer ma classe virtuelle permanente (sans date de fin) qui sera toujours disponible et que vous utiliserez quand vous le souhaitez :

Cliquez sur le bouton Créer une session. Un volet de paramétrage de la session apparaît dans la partie droite de l'écran. Dans le champ du titre de la session, mettre le code RNE de votre établissement suivi de votre nom (nom du professeur). Puis cliquez sur : Aucune date de fin de session.

Exemple:



Copiez le lien de l'invitation qui apparaît :



Sauvegardez-le dans un mail ou autre document. C'est ce lien que vous devrez envoyer aux élèves de votre établissement à chaque session, accompagné de la date et de l'heure de la classe virtuelle proposée.

Nous vous conseillons de vous limiter à ce paramétrage standard de vos classes virtuelles.

Si besoin, vous pouvez également :

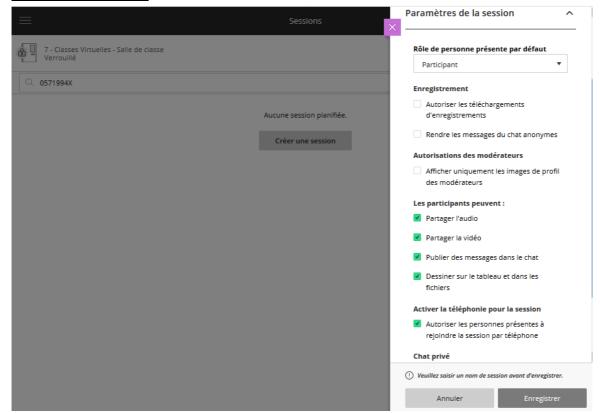
- régler les détails de l'événement
- régler les paramètres de la session.





2

Paramètres de la session



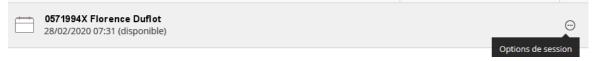
Vous pouvez régler les paramètres, par exemple ne pas autoriser le partage vidéo aux participants (il est recommandé de décocher cette option pour éviter les problèmes de saturation de bande passante).

Une fois les réglages effectués, cliquez sur Enregistrer.



CONSULTER LES PARAMETRES DE MA CLASSE VIRTUELLE

Il est possible de consulter les paramètres de la classe, par exemple, pour récupérer le lien participant en cliquant à droite de la ligne correspondante dans le bouton : Options de la session





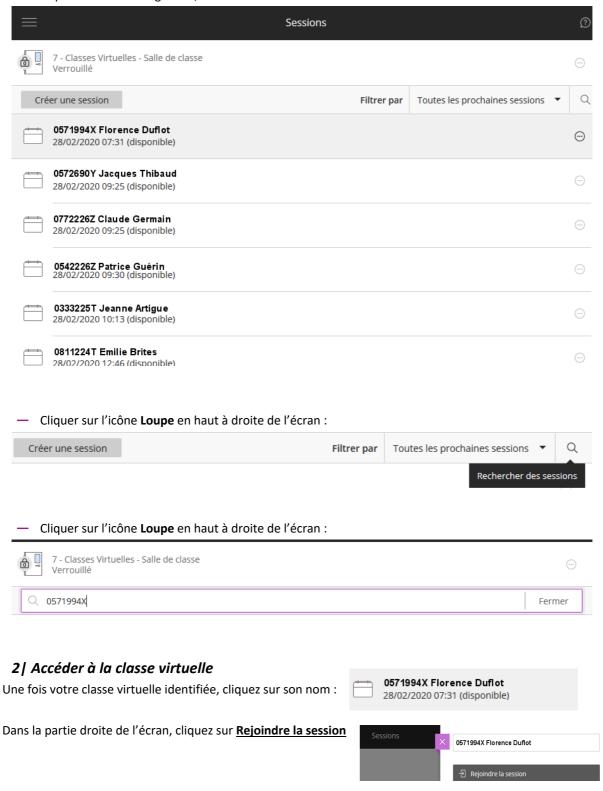




REJOINDRE UNE CLASSE VIRTUELLE EXISTANTE

1 | Rechercher une session de classe virtuelle

Depuis l'interface de gestion, vous avez accès à l'ensemble des sessions de classes virtuelles :



La classe virtuelle s'ouvre alors dans un nouvel onglet de votre navigateur.

Vous êtes connecté à la classe avec un rôle de modérateur.











FAQ Classes Virtuelles





QUEL EST L'OBJECTIF PREMIER DU SERVICE DE CLASSE VIRTUELLE MIS EN PLACE PAR LE CNED ?

Le service proposé par le CNED vient en complément des contenus présents sur les 3 plateformes. Il permet aux enseignants des établissements fermés de maintenir une activité de classe à distance avec leurs élèves. Il est également complémentaire de l'ENT d'établissement qui reste l'outil de communication principal en particulier au collège et au lycée.



QUI PEUT BENEFICIER DU SERVICE DE CLASSE VIRTUELLE?

Tous les établissements scolaires des académies bénéficiaires du dispositif national mis en place par le CNED.



COMMENT CREER SA CLASSE VIRTUELLE?

Tous les utilisateurs des plateformes de continuité « Ma Classe à la Maison » inscrits sous un profil « Enseignants » avec une adresse académique peuvent avoir accès à l'outil de création de classe virtuelle. Le guide de création est disponible sur les plateformes. Il convient de bien définir sa stratégie de déploiement des classes virtuelles. Il est tout à fait possible de créer une classe virtuelle par enseignant ou une classe virtuelle par division. C'est à chaque Académie / Etablissement de mettre en place les modalités d'utilisation des classes virtuelles.



LE CNED ORGANISE-T-IL LES CLASSES VIRTUELLES POUR LES ELEVES?

Non. Le CNED propose le service gratuitement dans le cadre du plan de continuité pédagogique mais il appartient à chaque Etablissement/Enseignant de prendre en charge l'organisation des classes virtuelles. Un chef d'établissement peut, par exemple, organiser un nouvel emploi du temps pour les élèves et planifier les classes virtuelles de chaque division. Les enseignants se rendent ensuite dans les classes virtuelles et gèrent leur cours à distance. Une autre approche peut consister à laisser la main aux enseignants afin qu'ils organisent leur classe virtuelle est invitent eux même les élèves. Nous attirons votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre une organisation claire pour chaque établissement afin de permettre à chaque élève et chaque enseignant de savoir dans quelle classe il doit se rendre et à quelle heure.







QUELLES SONT LES MODALITES D'ORGANISATION PRECONISEES?

La mise en œuvre d'une continuité pédagogique se fait sous le contrôle de l'équipe de direction et en concertation avec les équipes pédagogiques. Privilégier une planification hebdomadaire établie avec l'équipe pédagogique et la direction, dans le respect des équilibres horaires préconisés dans les programmes. Veiller à articuler les temps de travail synchrone avec les temps de travail asynchrone. En synchrone, l'élève travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades en classe virtuelle. Ce sont des temps de travail relevant de la planification choisie pour la classe. En asynchrone, l'élève est seul devant son travail, il peut utiliser les contenus de la plateforme en totale autonomie.



SUIS-JE OBLIGE(E) EN TANT QU'ENSEIGNANT(E) D'UTILISER LES CONTENUS DU CNED EN CLASSE VIRTUELLE ?

Non, bien au contraire. Les contenus du CNED sont conçus pour être travaillés seul. Il est d'ailleurs possible que les notions abordées dans les parcours CNED aient été déjà vues en cours. Les élèves pourront donc réviser. Les classes virtuelles permettent au contraire aux enseignants d'aborder de nouvelles notions, de faire des points d'avancement des travaux des élèves, de proposer du travail aux élèves.... La plateforme CNED ne proposant pas toutes les disciplines, les classes virtuelles permettent également aux enseignants des disciplines non présentes d'assurer une continuité des apprentissages.



LES ENSEIGNANTS PEUVENT-ILS SAVOIR QUELS SONT LES CONTENUS TRAVAILLES PAR LES ELEVES SUR LE SERVICE CNED ?

Non. Le CNED n'effectue aucun suivi des activités des élèves sur les plateformes et ne sait pas qui est élève de qui ou qui est enseignant de qui. Il n'est donc pas en mesure de fournir des données de suivi d'apprentissage. Pour les classes virtuelles il appartient à chaque enseignant de relever les activités réalisées par les élèves et éventuellement de pointer leur assiduité. Le CNED n'est pas en mesure de fournir des données d'activités précises sur les classes virtuelles audelà du volume global horaire de classes virtuelles au niveau académique.



